



SE PREPARER AU DISPOSITIF DE LA TENTATIVE DE MEDIATION FAMILIALE PREALABLE OBLIGATOIRE (TMFPO)

L'expérimentation mise en place en 2016, auprès de onze juridictions est, à ce jour, étendue à de nouveaux Tribunaux Judiciaires. Les professionnels s'interrogent quant à comment se préparer à cette possible généralisation de la tentative de médiation préalable obligatoire.

Quels enjeux pour les professionnels ? Quels enjeux pour les personnes, les familles ? Quelles sont les modalités pratiques pour une structure conventionnée, pour un médiateur en libéral ?

Tels sont les éléments que nous nous proposons d'aborder dans le cadre de cette session de formation. Les intervenantes sont toutes impliquées depuis la première heure dans l'expérimentation TMFPO auprès des Tribunaux Judiciaires d'Evry et de Pontoise, elles apporteront leurs regards distanciés sur la prolongation du dispositif et transmettrons les acquis de leurs expériences.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la capacité de :

- Identifier les spécificités de la TMFPO.
- Repérer ses enjeux éthiques et pratiques.
- Organiser la mise en place de la TMFPO au sein d'un service, dans un cabinet en secteur libéral.
- Préparer les coopérations avec tous les acteurs.
- Prévoir et concevoir de nouveaux outils.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques
- Présentation de résultats de recherches.
- Interactivité.
- Des documents, constituant une banque de données, seront adressés en amont de la formation par un support padlet.

CONTENUS ET PROGRAMME DE LA FORMATION

La journée se déroule en quatre temps :

1. Présentation de la TMFPO, cadre juridique, synthèse des premières évaluations, contexte de l'expérimentation de 2016 à aujourd'hui.
2. Point de vue d'un magistrat.
3. Questions Ethiques VS questions pratiques : interroger la cohérence du dispositif de TMFPO avec le cadre déontologique de la Médiation familiale, ses effets sur les personnes, sur le processus et sur le médiateur familial.
4. Construction d'une pratique de la TMFPO en interne et mise en place des coopérations professionnelles.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

FORMATEURS ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation est sous la responsabilité de la Ligue Française pour la santé mentale (LFSM) ; elle est animée par :

- **Louise BLUWOL**, Juge aux affaires familiales en charge de l'expérimentation TMFPO depuis 2016 pour la juridiction d'Evry (91).
- **Karine MAUGUIN**, Formatrice, Médiatrice Familiale D.E. exerçant dans le 91, participant depuis 2016 à l'expérimentation TMFPO au sein de la juridiction d'Evry (91).
- **Muriel PICARD-BACHELERIE**, Analyste de Pratiques professionnelles LFSM, Responsable de formation DEMF IFOMENE, Médiatrice familiale D.E. en libéral sur le Val d'Oise (95), participant depuis 2016 à l'expérimentation TMFPO au sein de la juridiction de Pontoise (95)





PUBLIC CONCERNÉ

La formation est ouverte aux professionnel(le)s de la médiation familiale, médiateur(e)s, avocat(e)s, magistrat(e)s directeur(trice)s, chef(fe)s de service de médiation familiale.

Le groupe peut accueillir a minima 10 participants et de 15 au maximum.

Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé.

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM rubrique « Votre formation en pratique » ou sur le Padlet rubrique « Votre formation en pratique » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DURÉE ET DATES

Cette session de formation aura lieu le lundi 10 octobre 2022 (1 journée soit 7h au total). Une inscription complémentaire est envisagée pour une journée de suivi et partage d'expériences (La date sera communiquée ultérieurement et sera incluse au deuxième semestre 2022)

Les horaires sont fixés de 9h à 17h.

LIEU DE FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la LFSM au 11 rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine, Saint Lazare.

COÛT

Le coût de cette session de formation est de 140€/j dans le cadre d'inscription individuelle et de 175€/j dans le cadre d'une prise en charge employeur. Elle peut faire l'objet d'une prise en charge employeur ou pour une demande de prise en charge par un OPCO, un fond de formation pour les professionnels exerçant en secteur libéral.

Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription.

ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le stagiaire est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attache avec notre référente : Farah ZHORY lfsm@orange.fr ou 01 42 66 20 70

